

N° 4985⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

relatif aux chiens

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.3.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 21 février 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI
relatif aux chiens**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 20 février 2008 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 10 décembre 2002 et 12 décembre 2006 et 27 novembre 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 mars 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

